

Documents originaux à présenter

lors du calcul de votre quotient familial

Pour tous

- Pièce d'identité**
- Livret de famille** (ou acte de naissance des enfants)
- Justificatif de domicile** de mois de 3 mois (bail, quittance, ...), + en cas d'hébergement : une attestation sur l'honneur et la photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant
- Dernier bulletin de salaire** (ou ASSEDIC, ...) ou dernier bilan comptable (artisans/commerçants)
- Dernière attestation de paiement de la Caisse d'Allocations Familiales**
- Avis d'imposition 2016** sur les revenus de 2015 (les 2 avis pour les concubins)
- Tout document justifiant d'un changement de votre situation (jugement de divorce, ...)

Pour bénéficier des abattements fiscaux ¹

- Taxe d'habitation** 2016
- Taxe foncière** 2016

En cas d'impayés au trésor public

- Un **bordereau de situation** délivré par la trésorerie (37 av. de la république, fermée le jeudi)

Pour l'inscription à l'accueil périscolaire ²

- Attestation de votre employeur** ou dernier bulletin de salaire
- Attestation d'un organisme de formation** précisant les dates de début et de fin de session
- Attestation d'inscription** dans une agence d'intérim

¹ Uniquement pour votre résidence principale située à Blanc-Mesnil

² L'accueil périscolaire maternel (matin et soir) et élémentaire (matin) sont soumis à condition : ne peuvent en bénéficier que les enfants dont les deux parents travaillent (ou suivent une formation).